

Séjours d'été 2026

C'est parti !



SÉJOURS ENFANTS



BOURRON-MARLOTTE • 4 à 6 ans •

Seine-et-Marne

Du 6 au 15 juillet / Du 15 au 24 juillet

Du 3 au 12 août / Du 12 au 21 août

Possibilité de cumuler les deux séjours.

Séjour « FORÊT ENCHANTÉE »

En lisière de la forêt de Fontainebleau, les enfants profiteront d'activités ludiques et artistiques, tout en explorant la nature. Un séjour idéal pour apprendre la vie en collectivité, développer son autonomie et rentrer avec de formidables souvenirs...

Accueil : 20 enfants • **Transport :** car

Hébergement : chambres de 4 à 6 lits

Activités proposées : piscine, vélo, camping dans le centre, journées à thème, parc d'attractions « loustic-aventure », visite d'une ferme pédagogique...

Inscriptions : voir encadré page 2.

PLEUBIAN • 6 à 12 ans • Côtes-d'Armor

Du 9 au 28 juillet / Du 29 juillet au 17 août

DEMI-SÉJOURS :

Du 9 au 18 juillet / Du 19 au 28 juillet

Du 29 juillet au 7 août / du 8 au 17 août

Séjour « VENT ET MER » et « CONTES ET LÉGENDES DE BRETAGNE »

A l'abordage ! La commune de Pleubian est un lieu magnifique pour y jeter l'ancre et découvrir les nombreuses richesses de la mer.

A noter : Brevet de natation obligatoire si votre enfant souhaite faire de la voile ou du kayak.

Accueil : 48 enfants • **Transport :** car

Hébergement : chambres de 4 lits avec salle de bain

Activités proposées : « Vent et mer » : catamaran, char à voile, cerf-volant, fabrication d'éoliennes...

« Contes et légendes de Bretagne » : grands jeux, spectacles, conteurs, fêtes locales.

Pour tous : vélo, baignades, Armoripark, accrobranche...

Inscriptions : voir encadré page 2.



MEYRONNES • 7 à 14 ans • Alpes de Haute Provence

Du 10 au 31 juillet / Du 31 juillet au 21 août

Séjour « ÉQUITATION ET SPORTS DE MONTAGNE »

Pour découvrir les plaisirs de la vie à la montagne et partager des sensations fortes dans le célèbre parc national du Mercantour.

A noter : brevet de natation obligatoire pour les enfants à partir de 10 ans.

Accueil : 96 enfants • **Transport :** car

Hébergement : chambres de 4 lits avec salle de bain

Activités proposées : équitation, escalade, rafting, Hydrospeed, randonnées aquatiques (nuit en refuge), baignades, camping...

Inscriptions : voir encadré ci-dessous.

LE PRADET • 9 à 14 ans • Var

Du 10 au 31 juillet / Du 31 juillet au 21 août

Séjour « 100 % MER »

Profitez de l'eau sous toutes ses formes et pratiquez une multitude d'activités au rythme des vagues.

A noter : brevet de natation obligatoire.

Accueil : 50 enfants • **Transport :** car

Hébergement : chambres de 2 à 4 lits

Activités proposées : planche à voile, VTT, catamaran, kayak de mer et baignade, Aqualand, accrobranche.

Inscriptions : voir encadré ci-dessous.

INSCRIPTIONS POUR : BOURRON MARLOTTE, PLEUBIAN, MEYRONNES ET LE PRADET

Juillet : **à partir du mardi 31 mars**
hors commune : à partir du mardi 21 avril

Août : **à partir du mardi 14 avril**
hors commune : à partir du mardi 28 avril

Infos sur les séjours : 01 49 71 89 41.

Inscriptions : 01 49 71 99 30.

Pièces justificatives et conditions générales p 4.



SÉJOURS JEUNES

MEYRONNES • 12 à 17 ans • Alpes de Haute Provence – Chalet intercommunal

Du 22 au 29 août

Accueil : 14 places – **Transport :** train et bus

Hébergement : chambres de 4 lits avec salle de bain.

Activités au programme : sports de montagne (rafting, canyoning, hydrospeed), vélo, randonnées, baignades, parc aquatique, excursions.

CAP D'AGDE • 12 à 17 ANS • Hérault

Du 11 au 18 juillet / Du 18 au 25 juillet

Du 8 au 15 août / Du 15 au 22 août

Accueil : Camping La Pinède à Agde – 14 places

Transport : train et minibus

Hébergement : mobil-homes (gestion autonome)

Activités au programme : baignades et détente à la plage, vélo, randonnées, parc d'attractions, excursions culturelles, City Game.

INSCRIPTIONS SÉJOURS JEUNES POUR : MEYRONNES ET CAP D'AGDE

Inscriptions : Mairie annexe – 1 rue Mulot :

le samedi 16 mai à partir de 9h. Dossier à remplir sur place. Possibilité de s'inscrire sur plusieurs séjours en fonction des places disponibles.

Pièces justificatives : numéro d'allocataire CAF, carte nationale d'identité, attestation + carte européenne de sécurité sociale, certificat médical d'aptitude aux activités physiques, carnet de vaccination à jour, Brevet de natation, fiche sanitaire.

Infos sur les séjours : 01 49 71 89 03.

Conditions générales et tarifs : nous consulter.



SÉJOURS JEUNES UCPA • 15-17 ans

EMBRUN • Hautes-Alpes

Du 5 au 18 juillet

Séjour « Full eaux vives sensations »

Accueil : 5 jeunes • **Transport :** car

Hébergement : tentes confort de 4 personnes

Activités : rafting, canoraft, airboat, kayak, nage en eaux vives, beach volley, sortie à Aquapark.

LA PLAGNE 1800 • Savoie

Du 12 au 25 juillet

Séjour « Multisports et Multisensations »

Accueil : 4 jeunes • **Transport :** car

Hébergement : chambres de 3 à 4 lits dans des chalets.

Activités « Multisensations » : rafting, escalade, tyrolienne, trottinette de descente, accrobranche...

Activités « Multisport » : trottinette de descente, roller, piscine, tir à l'arc, randonnée, jeux collectifs.

LES ORRES • Hautes-Alpes

Du 19 juillet au 1er août

Séjour « Full eaux vives »

Accueil : 5 jeunes • **Transport :** car

Hébergement : chambres de 3 à 6 lits

Activités : rafting, kayak, canoraft, airboat, nage en eaux vives, beach volley, accrobranche...



HOURTIN • Gironde

Du 19 juillet au 1er août

Séjour « windsurf et wakeboard »

Accueil : 5 jeunes • **Transport :** car

Hébergement : chambres de 2 à 6 lits dans une résidence située à 200 m du lac.

Activités : kitesurf, windsurf, catamaran, stand up-paddle, wakeboard, beach-volley, baignades.

Du 2 au 15 août

Séjour « kitesurf et wakeboard »

Accueil : 5 jeunes • **Transport :** car

Hébergement : chambres de 2 à 6 lits

Activités : kitesurf, wakeboard, aquapark.

PORT-CAMARGUE • Gard

Du 2 au 15 août

Séjour « Nautik's »

Accueil : 5 jeunes • **Transport :** train

Hébergement : chambres de 4 ou 5 places dans un village sportif neuf à 2 pas des spots de glisse.

Activités : catamaran, terrain de beach-volley, windsurf, stand-up paddle.

SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ • Vendée

Du 2 au 15 août

Séjour « Multiglisse »

Accueil : 5 jeunes • **Transport :** train

Hébergement : tentes lodges confortables avec sommiers, matelas, rangements, terrasses. Prévoir un duvet.

Activités : catamaran, windsurf, paddle, wakeboard, accrobranche.

INSCRIPTIONS POUR LES SÉJOURS JEUNES UCPA

Inscriptions : à partir du mardi 31 mars 2026 / **Hors commune :** à partir du mardi 21 avril (40 % à payer à l'inscription). **Renseignements • Inscriptions :** 01 49 71 99 30 / **Infos séjours :** 01 49 71 89 41.

Pièces justificatives / conditions générales / tarifs : voir page 4. **Brevet de natation obligatoire.**

Séjours accessibles selon les disponibilités (nombre de places limité). Pour toute inscription, le versement de 40 % du coût du séjour vous sera demandé. Le certificat médical n'est plus obligatoire pour la pratique des activités sportives.

INSCRIPTIONS

- Dès le 31 mars pour les séjours de juillet et UCPA et dès le 14 avril pour les séjours d'août. Une confirmation d'inscription ou de refus vous parviendra dans les plus brefs délais.
- **Inscriptions sur rendez-vous aux jours et horaires d'ouverture du service Écoles et loisirs.**
- Mairie annexe (uniquement sur rendez-vous) : 1 rue Mulot - 01 49 71 99 30 - Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, sauf le mardi de 9h15 à 12h et de 13h30 à 17h30.
- Mairie annexe d'Orgemont (uniquement sur rendez-vous) : Place d'Oberursel - Tél. 01 49 71 99 12. Du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30.
- Nous vous rappelons que les factures de la Caisse des écoles doivent être à jour de règlement. Un justificatif de paiement (la situation de compte de la Direction des Finances Publiques) pourra vous être demandé.

Attention, toute inscription est définitive !

Pour les séjours des enfants de 4 à 14 ans, l'inscription devra être obligatoirement effectuée par le responsable de l'enfant. Les dossiers sont fournis le jour de l'inscription ou téléchargeables sur l'Espace Famille et Citoyen*.

TARIFS

Les tarifs des séjours sont établis en fonction du quotient familial de la CAF, daté du mois en cours. Si votre enfant fréquente le restaurant scolaire ou les centres de loisirs, celui-ci a déjà été calculé. Si ce n'est pas le cas, reportez-vous au paragraphe « Pièces justificatives ».

MODALITÉS DE PAIEMENT

En ligne sur l'Espace Famille et Citoyen*, en numéraire (maximum 300 € par facture), par carte ou chèque bancaire à l'ordre du Régisseur des activités périscolaires et séjours, remis ou envoyé au service Écoles et loisirs. En cas de règlement par correspondance, précisez les références de la facture, le séjour et le nom de l'enfant.

PIÈCES JUSTIFICATIVES À PRÉSENTER OU À SCANNER

Si votre enfant ne fréquente pas l'une des prestations de la Caisse des écoles (ou en cas de changement de situation), vous devez présenter le carnet de santé de l'enfant ou scanner la partie vaccinale et votre carte Vitale.

Si vous percevez des allocations familiales : une attestation de paiement de la CAF du mois en cours.

Si vous ne percevez pas d'allocations familiales : avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024.

Dans le cas d'un hébergement chez l'habitant, vous devez fournir en plus :

Pour l'hébergeant : une attestation sur l'honneur, une pièce d'identité à l'adresse actuelle, un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (quittance de loyer, taxe foncière). Pour l'hébergé : un document émanant d'une administration ou d'un employeur comportant l'adresse de l'hébergeant.

AIDES FINANCIÈRES

Aide aux Vacances Enfants (AVE) : la Caisse d'allocations familiales accorde des aides aux vacances, déductibles du coût du séjour payé par la famille. Se munir du numéro d'allocataire.

Chèques-vacances (ANCV) : la Caisse des écoles est en mesure de recevoir les chèques-vacances que vous propose éventuellement votre employeur ou son organisme social (comité d'entreprise, comité d'établissement...). Comme pour les aides aux vacances, ces chèques sont déductibles du coût du séjour. Ils doivent être aux nom et adresse du responsable de l'enfant.

PRESCRIPTIONS SANITAIRES

Le dossier santé de l'enfant doit être dûment rempli (en ligne) ou renseigné (au guichet). Il fera foi de "Fiche sanitaire" obligatoire lors d'un séjour.

VACCINATION

Tout enfant doit satisfaire aux obligations légales de vaccination (DT polio à jour) pour être admis en centre de vacances, à moins qu'une contre-indication médicale ne l'en dispense.

SANTÉ

Si votre enfant présente une allergie alimentaire ou un problème médical, veuillez prévenir le service à l'inscription.

FRAIS MÉDICAUX

Si, au cours du séjour, votre enfant doit recevoir des soins, tous les frais résultant de l'intervention du médecin ou du pharmacien seront avancés par la Caisse des écoles. À la fin du séjour, après réception de l'avis des sommes à payer, vous devrez procéder au remboursement des dépenses engagées auprès de la Direction des Finances publiques. En contrepartie, les feuilles de soins vous seront transmises par courrier postal afin de vous faire rembourser auprès de votre caisse de sécurité sociale et de votre mutuelle. Si vous bénéficiez de l'aide médicale gratuite (CMU) ou si vous ne relevez pas du régime général de la sécurité sociale, vous voudrez bien nous fournir l'attestation de la sécurité sociale.

Attention : médecins et pharmaciens n'ont pas obligation d'accepter les vignettes CMU, nous ne pouvons donc vous garantir leur utilisation. Les ambulanciers les refusent systématiquement.

SÉJOUR ÉCOURTÉ : En cas de renvoi pour motif disciplinaire, les frais de retour seront facturés à la famille.

*www.epinay-sur-seine.fr / Accès rapides / Espace Famille et Citoyen / Mes démarches